

## Composition du dossier (en 2 exemplaires)

- **Formulaire de demande d'installation**
- **Un plan de situation au 1/25000<sup>ème</sup>** sur lequel sera entouré la zone d'étude
- **Un plan de masse au 1/500<sup>ème</sup>** précisant :
  - les limites de propriétés
  - la position du bâtiment assaini sur le terrain et les annexes (garages, piscine,...)
  - l'emplacement précis et à l'échelle de chaque ouvrage composant l'installation d'assainissement
  - les zones de circulation
  - les caractéristiques du terrain (sens de la pente, points d'eau, inondabilité,...)
  - la végétation
- **l'étude à la parcelle réalisée par un bureau d'étude agréé**
- **l'étude particulière (pour projet autre qu'habitation individuelle)**
- **s'il y a rejet superficiel, accord écrit du propriétaire du terrain** où se situe le réseau hydraulique (fossé,...) dans lequel se verse le rejet.

**Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit.**

## Demander

Le demandeur s'engage :

- ❖ à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé,
- ❖ à assurer le bon état de fonctionnement de son installation par un entretien régulier.

Fait à \_\_\_\_\_ le / /

Signature

## Cadre à remplir par la collectivité

### VISA DU MAIRE

- Projet conforme  
Date
- Projet non-conforme  
Motifs :

Cachet, signature

VILLE DE



Cadre réservé au SPANC

Dossier N°

## Formulaire d'installation d'un système d'assainissement non collectif

COMMUNE : MONTMORILLON

Déposé en Mairie le : / /

Le présent dossier accompagne :

- Un permis de construire N°
- Déclaration de travaux
- Une installation nouvelle sans document d'urbanisme

- Construction neuve
- Réhabilitation

## Demander

### Propriétaire de l'immeuble

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone

### Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire).

Nom, prénom :

Téléphone :

Adresse de l'installation :

Références cadastrales

Section :

N° parcelles(s) :

Superficie totale :

## Installateur

Identité et coordonnées :

s'engage à installer en totalité le dispositif d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur, au DTU 64-1 et au projet tel qu'il aura été approuvé.

## Caractéristiques des locaux

- HABITATION INDIVIDUELLE
- Principale
- Nombre de pièces principales =
- Nombre d'occupants =
- Surface habitable (m<sup>2</sup>) =

- Secondaire
- Fréquentation (j/an) =
- BATIMENT COMPORTANT PLUSIEURS LOGEMENTS
- Nombre de logements =
- Nombre total de pièces principales =
- Nombre d'occupants permanents =
- Nombre d'occupants passagers = fréquentation (j/an) =
- Surface habitable (m²) =
- AUTRE TYPE DE LOCAUX (restaurant, hôtel, camping, gîte...)
- Nature :
- Nombre de pièces principales =
- Nombre maximum d'occupants présents simultanément =
- Accueil  passager  saisonnier  permanent

## Mode d'alimentation en eau potable

- Adduction publique  Ressource privée  Autre :
- Présence d'un captage d'eau sur le terrain  oui  non
- Est-il destiné à la consommation humaine ?  oui  non
- Préciser :
- Puits profondeur (m) : Distance entre le captage et le système prévu (m) :
- Forage profondeur (m) :
- Source
- Autre :
- Présence d'un captage d'eau sur un terrain mitoyen :**  oui  non  ne sait pas
- Distance entre le captage et le système prévu (m) :

## Caractéristiques du système d'assainissement prévu

### Dispositif de prétraitement :

Les eaux ménagères et les eaux vannes seront-elles prétraitées ensemble ?  oui  non

	Volume (m <sup>3</sup> )	Marque	Matériaux utilisés (béton, polyéthylène)	
<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux				<input type="checkbox"/> préfiltre incorporé
<input type="checkbox"/> Dispositifs biologiques				<input type="checkbox"/> préfiltre indépendant
<input type="checkbox"/> Bac à graisse				

Une ventilation (Ø 100 mm) doit être installée entre le prétraitement et le traitement et aboutir au minimum 40 cm au dessus du toit.

### Dispositif de traitement :

#### Tranchées d'épandage à faible profondeur

- nombre de tranchées :
- longueur d'une tranchée (m) :
- largeur d'une tranchée :

#### Tertre d'infiltration

- surface au sommet (m²) :
- largeur (m²) :
- surface à la base (m²) :
- largeur (m) :

- non drainé
- drainé nombre de drains : longueur des drains (m) :

#### Filtre à sable Vertical

- largeur (m) :
- surface (m²) :

- non drainé
- drainé nombre de drains :

#### Système compact de traitement

- Marque :
- Volume :

### Rejet :

Rejet des effluents traités (dans le cas des filières drainées ou de systèmes compacts)  
(Joindre l'autorisation de rejet)

- Rejet en milieu hydraulique superficiel (autorisation de rejet nécessaire)  
Fossé, ruisseau, réseau d'eaux pluviales
- Rejet en profondeur par puits d'infiltration (dispositif autorisé iniquement par dérogation préfectorale)

Dispositif de relevage des eaux  oui  non

Nature du dispositif :

Nombre de pompes :

Hauteur à relever :

Puissance :

Capacité de rétention en cas de panne :

### Évacuation des eaux pluviales :

Epandage souterrain  Rejet en milieu superficiel  Autre (à préciser)

## Entretien du système d'assainissement

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'usager sera tenu d'assurer un bon entretien de son équipement.

Les fosses toutes eaux seront vidangées lorsque le volume de boues atteindra 50% du volume utile de la fosse (environ tous les 4 ans).

Les dispositifs de traitement comme les micro-stations seront vidangés selon les préconisations du constructeur.

## Important

En aucun cas, l'installation d'un système d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier.

Les vérifications techniques doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables :

- Après la création de la fouille du système de traitement
- **Avant** remblaiement des ouvrages
- Les travaux doivent être réalisés **pendant les jours ouvrables**